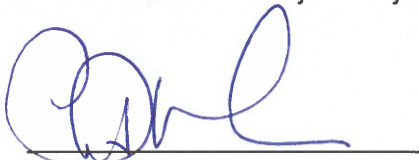


AVIS PUBLIC
D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NO. 174 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 163 RELATIF AU CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC D'ABITIBI

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale de la MRC d'Abitibi QUE :

- Lors de la séance régulière tenue le **14 décembre 2022**, la Table des conseillers de comté de la MRC d'Abitibi a, par l'adoption de la résolution n° AG-236-12-2022, adopté le règlement no. 174 modifiant le règlement no. 163 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC d'Abitibi.
- Cette modification au règlement no. 163 permet notamment une mise à jour des valeurs de la MRC d'Abitibi, une précision quant à la déclaration d'intérêt(s) des employés ainsi que de la signature du code d'éthique et de déontologie à l'embauche et annuellement par la suite.
- Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC d'Abitibi situé au 582, 10^e Avenue Ouest, à Amos, ainsi qu'au www.mrcabitibi.qc.ca.

Donné à Amos ce 12^e jour de janvier 2023.



Christine Meunier
Directrice générale et
secrétaire-trésorière